

Demande de Réservation

Cette demande n'engage ni l'intéressé(e), ni l'association. En cas d'accord des deux parties sur le séjour demandé, vous recevrez une confirmation de séjour à nous retourner dans les délais fixés.

A retourner directement à l'adresse suivante :

TERNELIA LE VENT DU LARGE
Service Réservations
16/18 Avenue Notre Dame
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
Tél : 02.51.55.42.82
Email : leventdularge@ternelia.com
Site : www.ternelia.com



LIEU DE SÉJOUR SOUHAITÉ :

VILLAGE PORT LA VIE
ST GILLES CROIX DE VIE (Vendée - 85)

Merci de cocher la formule choisie (1 seul choix possible):

- Formule Pension complète Formule Demi-pension Formule B&B (selon période et disponibilité)

DATES DE SÉJOUR: (Ne pas hésiter à mettre 1 autre choix si toutefois les premières dates demandées étaient indisponibles).

→ 1^{er} choix : du.....au.....

→ 2^{ème} choix : du.....au.....

→ 3^{ème} choix : du.....au.....

REMARQUES OU SOUHAITS PARTICULIER(E)S:

.....
.....
.....

COORDONNÉES DU DEMANDEUR (Si vous souhaitez 2 dossiers remplir 2 demandes différentes au moment de la réservation) :

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Pays : Profession :
Tél. fixe :
Tél. portable :
Email :



PARTICIPANTS AU SÉJOUR (y compris le demandeur) :

ATTENTION le nombre d'inscrits correspond au nombre de personnes accueillies sur site. Aucune personne supplémentaire quelle qu'elle soit ne sera autorisée (sauf si une demande écrite avait été faite au préalable au service réservations). ÉCRIRE DANS LE TABLEAU EN MAJUSCULE

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance

COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNU ?

- Fidélité Office du tourisme CE Catalogue
 Internet Amis/famille/collègues C.A.F
 Autres, précisez

DOCUMENTS À JOINDRE :

→ Merci de joindre 3 timbres pour frais de correspondance (**uniquement si vous optez pour l'envoi de votre dossier par voie postale**).

→ **Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts.**

→ **Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les acceptent.**

A Le.....

Signature :

ASSURANCE ANNULATION :

Envisagez-vous de souscrire à l'assurance annulation / interruption de séjour ?

- Oui Non

PAIEMENTS ACCEPTÉS :

- ✓ Chèque
- ✓ Carte bancaire
- ✓ Mandat cash
- ✓ Virement
- ✓ Chèques vacances (A.N.C.V)

L'association TERNELIA Le Vent du Large, adhérente à la Fédération TERNELIA, respecte ses conditions générales de vente & dispositions légales et réglementaires comme stipulé dans nos divers catalogues et sites internet qui réglementent les villages vacances TERNELIA.

PÉRIODES OUVERTURE

Familles : Accueil toute l'année, sauf janvier, en fonction des disponibilités.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les villages de vacances "TERNELIA LE VENT DU LARGE" sont gérés par une association Loi 1901.

Pour séjourner dans nos villages de vacances, il faut être ou devenir adhérent de l'association et acquitter une adhésion. Celle-ci comprend l'adhésion à l'association et les frais de dossier. A noter pour les séjours de moins de 4 jours/3 nuits il ne sera pas compter de frais d'adhésion. En aucun cas l'adhésion et les frais de dossier ne peuvent être remboursés.

Le montant de l'adhésion est de :

- 21 Euros pour la famille et couple
- 10 Euros pour un individuel

ARRIVÉES ET DÉPARTS

En règle générale, les arrivées ont lieu **le samedi après-midi** et les départs le **samedi matin**.

Les chambres sont mises à disposition à partir de **17 heures** et doivent être libérés au plus tard à **10 heures**.

TARIFICATION

Les tarifs sont publiés sous réserve d'erreurs d'impression ou d'omission. Les tarifs sont dégressifs en fonction de l'âge des enfants (cf catalogue TERNELIA).

Les prix comprennent :

- l'hébergement en chambre avec sanitaires privatifs
- les draps (lits faits à l'arrivée)
- les repas (du diner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour)
- animation adultes et enfants (juillet et août – avec encadrement des activités)

Nos tarifs ne comprennent pas :

Les boissons (alcoolisées et non alcoolisées)

- Le linge de toilette (possibilité de location au tarif de 5€/kit (drap de bain + serviette de toilette))
- La taxe de séjour (du 01/04 au 30/09 au tarif de 0,61€/nuit/personne + 18 ans => tarif 2016)
- L'assurance annulation dont les conditions générales d'application sont jointes à votre contrat de réservation. Celle-ci doit être souscrite au moment de votre réservation.
- Le ménage de fin de séjour (merci de bien vouloir noter que le ménage n'est pas assuré pendant le séjour)

ASSURANCES R.C./ACCIDENT LORS DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION/RAPATRIEMENT IMA

Non couverts par l'association, aussi vous vous engagez sur l'honneur à vous assurer contre ces risques. En cas contraire l'association Le Vent du Large ne saurait être tenue responsable en cas de problème.

L'Association se réserve le droit de répercuter les incidences de prix suite à d'éventuelles décisions économiques ou fiscales (TVA) ainsi que les modifications de tarifs conséquentes à l'évolution des réglementations.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Un acompte de 30% vous sera demandé avec votre confirmation de séjour signée.

Le règlement du solde de votre séjour s'effectue, sans rappel de notre part, au plus tard 1 mois avant le début du séjour, sous peine d'annulation de votre réservation, directement au service réservations et non sur le village vacances,

Votre réservation devient effective au moment du versement de l'acompte.

CHÈQUES VACANCES

Notre association est agréée par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). Les chèques vacances sont acceptés pour tout règlement. ATTENTION : ils doivent être libellés à l'ordre de l'association (zone nom et adresse du prestataire). Ceux destinés à régler votre séjour doivent être adressés en recommandé et non remis à l'accueil du village vacances lors de votre séjour.

BON VACANCES OU VACAF

Certaines familles bénéficient de bons vacances attribués par les Caisses d'Allocations Familiales. Afin de faciliter nos relations avec les familles bénéficiaires, nous rappelons les points suivants :

Les bons vacances sont acceptés en paiement du séjour uniquement après versement de l'acompte (30%).

Les bons vacances ne sont valables que sur le territoire français et pour la période de vacances scolaires de votre académie.

Ils ne peuvent pas être utilisés en dehors des vacances scolaires sauf dérogation.

Seuls les originaux sont pris en compte. Ils doivent nous être adressés, remplis et signés, obligatoirement avant le solde de votre de séjour.

Nous dégageons notre responsabilité en cas de perte.

Pour les **bénéficiaires de la VACAF**, il vous sera demandé de nous communiquer votre numéro d'allocataire.

Le remboursement éventuel d'un « trop perçu » de votre séjour ne pourra intervenir qu'après remboursement, par la CAF, du montant correspondant (prévoir entre fin d'année 2017 et année 2018).

DÉSISTEMENT/ANNULATION

En cas d'annulation de votre séjour, celle-ci doit faire l'objet d'un courrier. Le montant des sommes retenues dépendra de la date d'annulation (le cachet de la poste faisant foi). A défaut de contracter l'assurance annulation proposée par notre établissement, les conditions d'annulation de séjour, quelle qu'en soit la raison, s'appliqueront comme suit :

- ✓ Plus de 45 jours avant le début du séjour, la totalité de l'acompte est conservé.
- ✓ Entre 45 jours et 30 jours avant le début du séjour 50% du montant du séjour est dû.
- ✓ Entre 30 jours et 7 jours avant le début du séjour, 80% du montant du séjour est dû.
- ✓ Moins de 7 jours avant le début du séjour, l'intégralité du montant est due.

Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation de 3.50% vous sera proposée. Ces garanties sont incluses dans le fascicule joint à votre contrat de réservation.

TAXE MUNICIPALE DE SÉJOUR

Selon les textes en vigueur, et suivant les communes, vous devez acquitter une taxe de séjour non incluse dans les tarifs communiqués. Le montant de cette taxe vous sera précisé sur les confirmations de séjours.

ANIMAUX FAMILIERS

Vos animaux familiers ne peuvent être accueillis dans nos villages de vacances, hormis les chiens-guide accompagnants les malvoyants.

LOIS NON-FUMEURS

En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos établissements sont non-fumeurs.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (FICHIERS)

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et rectification aux données vous concernant. Sauf opposition de votre part, signifiée par écrit, TERNELIA peut être amenée à communiquer vos coordonnées à d'autres organismes.